

**Conseil d'arrondissement du 10<sup>e</sup> / 11<sup>e</sup> / 19<sup>e</sup> / 20<sup>e</sup>  
Séance du 7 mars 2023**

**Sur proposition de Sylvain Raifaud / Joëlle Morel / Andreas Pilartz / Jérôme Gleizes  
et du groupe écologiste**

**Vœu relatif à la préservation et au développement des activités artistiques,  
artisanales de fabrication  
et de l'économie sociale et solidaire dans le Nord-Est parisien.**

Considérant l'extinction de masse qui menace la diversité économique dans les quartiers de l'Est parisien, suite à l'embrigadement du foncier dans une financiarisation qui ne laisse, dans les rues et le tissu commercial de la Ville, aucun interstice pour les activités moins lucratives ;

Considérant en particulier la disparition des métiers artistiques et artisanaux de fabrication, dont les pratiquants, de plus en plus précarisés par un statut inadapté et une protection sociale insuffisante, sont poussés hors de la capitale par la spéculation immobilière qui les prive d'ateliers à prix abordable ;

Considérant les mobilisations populaires qui depuis plus de trente ans ont joué un rôle décisif dans l'histoire des quartiers du Grand Belleville pour conjuguer l'amélioration de l'habitat et la préservation de la mixité sociale, grâce notamment aux associations la Bellevilleuse dans les années 1990 et Saint-Louis Sainte-Marthe dans les années 2000 ;

Considérant les mobilisations plus récentes pour préserver les ateliers à Sainte-Marthe et au 48 rue Ramponneau et les maintenir à des prix accessibles ;

Considérant l'engagement soutenu de la Ville de Paris pour défendre le tissu culturel, les savoir-faire et le patrimoine vivant, exprimé entre autres par les vœux 2015 V 332 et 2019 V 82bis adoptés en Conseil de Paris en écho à ces mobilisations et le rapport de la mission d'information et d'évaluation « Fabriquer à Paris pour relever les défis sociaux et environnementaux », qui porte une attention particulière au maintien des activités artisanales existantes et au développement des nouvelles formes d'industrie dans Paris *intra muros* ;

Considérant le projet de Ramponneau-Bisson pour la préservation de la métallerie Grésillon et la création d'un pôle d'activité en synergie avec son activité ;

Considérant le projet « Quartier Sainte-Marthe, un bien commun », présenté à la Maire et aux élus du 10<sup>e</sup> arrondissement en janvier 2022, à l'occasion d'une question de pré-Conseil portée par l'association OCBaux, et qui demande « une intervention municipale résolue pour constituer un parc public de locaux d'activité à loyer modéré destinés au développement, d'une part, d'activités d'art et artisanat économiquement fragiles, d'autre part, d'initiatives d'ESS », afin de faire du quartier, en collaboration avec les habitants, « le fer de lance d'une pratique résiliente et écologique du paysage urbain » ;

Considérant le manifeste des artisans de Belleville pour « faire entendre aux pouvoirs publics comme au grand public les difficultés rencontrées pour maintenir et développer [leurs] activités » et appeler à un « réel soutien » et une « véritable visibilité » de ce secteur ;

Considérant le manifeste de l'Archipel des arts et des métiers d'art, interpellant la Ville sur « sa capacité à sanctuariser tout un quartier pour y expérimenter une dynamique locale autour de l'activité artisanale et artistique et autour de l'économie sociale et solidaire » ;

Considérant le cahier d'acteur déposé en mars 2022, conjointement par les associations OCBaux et Pôle d'activités artisanales et artistiques de Belleville dans le cadre de la consultation sur les grandes orientations du PADD du PLU pour demander la définition au PLU d'une nouvelle catégorie d'« écosystème d'activités » afin de sanctuariser à Belleville un « archipel social et solidaire d'art et d'artisanat » ;

Considérant le vote, à l'édition 2021 du budget participatif du 10<sup>e</sup> arrondissement, du projet « De la diversité commerciale et artisanale dans nos quartiers » qui attribue un budget pour acquérir des locaux à loyers modérés destinés aux activités d'art, d'artisanat d'art et d'ESS, notamment à Sainte-Marthe ;

Considérant l'autorisation de programme voté au Conseil de Paris de décembre 2021 attribuant 4 millions d'euros pour l'acquisition de locaux dans le périmètre de Sainte-Marthe, mesure qui a vocation à se généraliser à tous les îlots du Grand Belleville où les artistes et artisans de fabrication luttent actuellement pour leur survie ;

Considérant les bienfaits pour toutes et tous de l'activité artistique et artisanale exercée au cœur de la ville, qui favorise la vie et l'échange humain, permet de diversifier les commerces et de limiter les coûts de transport et, par la préservation et la transmission de savoir-faire, renvoie une image de singularité positive de la ville et du pays ;

Considérant les besoins croissants d'activités sociales et solidaires révélés au cours de la pandémie du Covid et le manque criant de locaux accessibles

**Sur proposition de Sylvain Raifaud / Joëlle Morel / Andreas Pilartz / Jérôme Gleizes et du groupe écologiste, le Conseil du 10<sup>e</sup> / 11<sup>e</sup> / 19<sup>e</sup> / 20<sup>e</sup> arrondissement :**

- Demande à la Mairie de Paris la création d'un parc de locaux d'activité à loyers modérés relevant du domaine public destinés aux activités artisanales de fabrication, artistiques et de l'économie sociale et solidaire ;**
- Demande que l'attribution des locaux ne soit pas liée à des critères économiques et que le loyer soit considéré en fonction des bienfaits de l'activité pour l'intérêt général ;**
- Demande que la Ville associe les actrices et acteurs des activités artisanales, artistiques et de l'économie sociales et solidaires, ainsi que plus généralement l'expertise citoyenne à la procédure d'attribution des locaux.**